

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philipe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents

Yassin LAMAOU

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 24

représentés : 14

absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 DECEMBRE 2021**

17 DEC. 2021

Présents : 24 **DELIBERATION N° : 14469**

Représentés : 14

Absents : 1 **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**

Pour : 38 **SERVICE : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES**

Contre :

Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : REMI LAVENANT**

**INSTAURATION DU DISPOSITIF « ADOPTE UN ARBRE » -
SUBVENTION EN NATURE D'ARBRES CONTRIBUANT A L'AUGMENTATION DU
PATRIMOINE ARBORE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'engagement de la ville sur des actions liées à l'environnement, à l'écologie, au développement durable, au cadre de vie et la démocratie d'implication,

CONSIDERANT enfin que le patrimoine arboré de la ville comprend l'ensemble des arbres, arbustes et végétaux de l'espace public et des propriétés privées, et que chacun d'eux contribue à part égale à la valorisation et au rayonnement de Sainte-Geneviève-des-Bois en même temps qu'à sa qualité de vie,

CONSIDÉRANT que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des milieux sont deux priorités et que la plantation d'arbres contribue à la rétention du carbone et au développement de la biodiversité,

CONSIDÉRANT que les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015 impliquent la mobilisation de l'ensemble des collectivités locales,

CONSIDERANT que le dérèglement climatique est à l'origine d'une aggravation des îlots de chaleur urbain, et qu'il convient d'en limiter les effets par l'adaptation de la ville aux aléas thermiques et climatiques, et que les arbres contribuent au rafraîchissement de l'espace urbain,

CONSIDERANT que la végétalisation, la protection des continuités écologiques et la lutte contre l'artificialisation des sols sont inscrits dans la loi Biodiversité de 2018, et que leur traduction locale est d'ores-et-déjà inscrite parmi les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme lancée cette année,

CONSIDERANT la nécessité de faire ensemble, et ainsi, d'impliquer les habitants en incluant l'ensemble des propriétés privées au sein de la politique de végétalisation de la ville afin que Sainte-Geneviève-des-Bois contribue à la lutte contre le changement climatique,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 1^{er} décembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'instauration du dispositif « Adopte un Arbre » - subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de Sainte-Geneviève-des-Bois avec l'objectif de planter jusqu'à 7 500 arbres sur les deux prochaines années.

APPROUVE le soutien et la promotion de cette action de végétalisation participative associant les Génovéfains en consacrant, au cours de la première tranche de l'opération prévue entre les mois de janvier et mars 2022 un budget d'investissement de 150 000 euros dans le cadre du marché public à bons de commandes pour l'achat des végétaux de la commune.

APPROUVE le dispositif de subventionnement en nature proposé, contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux d'arbres aux Génovéfains. Les plantations des arbres distribués, objets du présent dispositif de subventionnement, devront être réalisées en pleine terre sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans l'enceinte de biens immobiliers à vocation d'habitation appartenant à des personnes morales de droit public ou des personnes privées (physiques ou morales comme les copropriétés) avec l'accord de leur propriétaire.

APPROUVE la subvention en nature d'un arbre pour les personnes privées physiques. Pour les personnes morales de droit public ou privé, le nombre maximum d'arbres qui pourra leur être attribué dans le cadre de cette opération s'élèvera à 10 par entité.

APPROUVE de contribuer activement au bon entretien des arbres qui seront offerts par la ville en mettant à disposition des Génovéfains volontaires une fiche technique d'accompagnement adaptée à l'essence et à l'âge du sujet acquis.

DIT QUE les premières plantations seront réalisées avant la fin du mois de mars 2022 et que chacune d'elle fera l'objet d'une convention engageant le propriétaire du terrain à assurer le bon entretien du plan offert gracieusement par la collectivité.

DIT QUE l'opération ne concerne pas les bailleurs sociaux de la commune qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique afin de renforcer la végétalisation de leurs parcelles qui sera défini en concertation avec eux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président du Cœur d'Essonne d'Agglomération.



